VILLE de MONTBARD B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2023-212

Occupation du domaine public

Autorisation de stationnement

## LE MAIRE DE MONTBARD,

**VU** l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Route,

VU la demande de l'entreprise Déménagements Voinet,

## **ARRETE**

ARTICLE 1: L'entreprise Déménagements Voinet est autorisée à suspendre le stationnement au 17 allée de la Garenne en raison d'un déménagement le mardi 26 septembre 2023.

<u>ARTICLE 2</u>: Des panneaux de signalisation seront mis en place par l'entreprise Déménagements Voinet. L'accès aux riverains et aux services de secours devra être maintenu en cas de nécessité.

<u>ARTICLE 3</u>: L'entreprise Déménagements Voinet, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.